

PROGRAMME

« Techniques et pratiques de la paie »

Objectifs

- Acquérir le vocabulaire spécifique à la paie
- Payer en conformité avec les obligations réglementaires et conventionnelles
- Maîtriser les assiettes des charges sociales et fiscales
- Déterminer les règles de calcul des cotisations sociales
- Réitérer les calculs des montants inscrits sur les bulletins de paie
- Sécuriser le solde de tout compte

Les actions de formation dispensées par GESTRH entrent dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle. Elles concourent au maintien ou au développement des compétences du stagiaire et favorisent l'accès à l'emploi. L'action de formation se définit comme un parcours pédagogique permettant d'atteindre un ou plusieurs objectifs. (Articles L.6133-1, L.6313-1, L.6313-3 du Code du travail).

Programme

1^{ère} Journée :

- Matin : **La détermination du salaire brut**
 - ***Les avantages en espèce et les avantages en nature***
 - ***La rémunération de la présence en fonction de l'ARTT :***
 - Notion de mensualisation, de lissage, et distinction compteur temps et compteur paie
 - Les modes de rémunération du travail à temps plein : paiement des heures normales, des heures excédentaires et des heures supplémentaires
- Après-midi :
 - Les modes de rémunération du travail à temps partiel : paiement des heures normales, des heures excédentaires et des heures complémentaires
 - La rémunération des astreintes
 - La paie des salariés en forfait annuel en jours
- ***La rémunération des absences***
 - Le calcul de la retenue salariale pour absence : les seules méthodes validées par la jurisprudence
 - Les congés payés : règle du maintien de salaire ou du dixième
 - La maladie, l'accident du travail et la maternité : calculs des IJ de sécurité sociale et du complément de salaire (méthodes de calcul du salaire brut ou du salaire net), les techniques de la subrogation, l'alignement sur le net

2^{ème} Journée :

- Matin : **La détermination du salaire net**
 - Les assiettes plafonnées : tranches A, B ou C, proratisation, réduction
 - La régularisation mensuelle progressive des assiettes plafonnées

- Après-midi :
 - Les règles de calcul des cotisations sociales et fiscales (non-cadres et cadres) (URSSAF, pôle emploi, AGIRC-ARRCO, ...)
 - Les bases CSG/CRDS et forfait social 8%
 - L'exonération partielle des heures supplémentaires et des heures complémentaires
 - La réduction Fillon

3^{ème} Journée :

- Matin : **La détermination du salaire net à payer**
 - **Les retenues sur salaire net des :**
 - Acomptes : obligations, plafonds mensuels ou annuels
 - Avances : échéances, formalisation
 - Prêts : encadrement stricte, le rôle du CSE
 - **Le mécanisme de la saisie arrêt :**
 - Les 3 types de saisie
 - L'application du barème
 - L'ordre des priorités

Le solde de tout compte

- L'annualisation et le compte individuel de compensation (CIC) en cas de départ en cours d'année
- Après-midi :
 - Le préavis, les heures pour recherche d'emploi, l'indemnité compensatrice de congés payés
 - Les indemnités de départ (calcul, charges sociales et fiscales) :
 - L'indemnité de licenciement
 - Les indemnités de départ volontaire à la retraite de mise à la retraite
 - L'indemnité de rupture conventionnelle
 - L'indemnité de précarité des CDD
 - L'indemnité transactionnelle
 - Les documents obligatoires de fin de contrat de travail

Public concerné (1) :

Responsable paie et administration du personnel, gestionnaire paie.

Stagiaire : minimum 4 stagiaires / maximum 8 stagiaires

Intervenant : Avocat en droit social et spécialiste du droit de la paie

Modalités de déroulement :

- Date : 15, 16, 17 septembre 2025 (de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00)
- Durée : 3 jours (21 heures)
- Lieu : A déterminer

Tarif : 470 € HT/ jour, repas compris (en inter)
En cas d'intra, nous consulter.

Pré-requis :

Pas de pré-requis

Méthodes et moyens Pédagogiques :

- Alternance de théorie et de pratique
- Echanges et discussions
- Exercices et cas pratiques

Modalités d'évaluation et validation des acquis :

- Questionnaire auto-évaluation du/de la stagiaire
- Questionnaire à choix multiples (QCM)
- Certificat de réalisation et attestation de fin de formation (objectifs, nature, durée de l'action et résultat de l'évaluation des acquis)
- Evaluation à chaud.

Modalités de suivi :

Feuille d'émargement

(1) GEST'RH est attentif au projet de formation de toute personne. Si vous êtes en situation de handicap, contactez-nous pour l'analyse de l'adaptation des modalités de l'action de formation ainsi que pour connaître nos conditions d'accueil et d'accès.